

REPUBLIQUE FRANCAISE



dossier n° DP 021 210 18 B0022

date de dépôt : 4 octobre 2018

demandeur : Monsieur Alain BEUTEAU

pour : la réfection de la façade

adresse terrain : 21 rue Saint Leger, à Créancey
(21 320)

ARRÊTÉ

A2018-68

de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancey

Le maire de Créancey,

Vu la déclaration préalable présentée le 4 octobre 2018 par Monsieur Alain BEUTEAU demeurant 21 rue Saint Leger, Créancey (21 320);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la réfection de la façade ;
- sur un terrain situé 21 rue Saint Leger, à Créancey (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu le règlement de la zone UA du plan local d'urbanisme ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le maire en date du 4 octobre 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à CREANCEY Le 05 novembre 2018

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.